

II. Présentation du dispositif Bénévoles Intérim'

A. Historique du dispositif

Créé en 2011 par la Coordinatrice d'Action Sociale du SAVS d'Espoir 54, le projet est né de la demande de plusieurs adhérents-usagers. Ces derniers souhaitaient pratiquer une activité bénévole dans un cadre sécurisant et adapté aux fluctuations de la maladie psychique.

En 2016, la fondation de France a accordé un soutien financier au projet, ce qui a permis à l'association Espoir 54 d'embaucher une animatrice dédiée au développement du dispositif.

B. Objectifs principaux

Le dispositif Bénévoles Intérim' est un outil d'accompagnement à la pratique d'une activité bénévole au cœur de la cité, pour des personnes en situation de handicap psychique. Il fait partie des divers outils proposés aux usagers de la Maison d'Accompagnement des Personnes Handicapées Psychiques (MAPH-Psy) de Nancy dans le cadre de leur accompagnement. Il peut être utilisé par l'ensemble des services de la MAPH-Psy.

Le dispositif apporte une réponse adaptée au besoin d'utilité sociale exprimé par certains des adhérents-usagers. Trop fragilisées par la maladie, certaines personnes ne peuvent pas ou plus exercer un emploi salarié mais expriment toutefois l'envie d'avoir une activité valorisant leurs compétences.

La finalité du dispositif est de permettre aux usagers de la MAPH-Psy de retrouver un sentiment d'utilité sociale.

L'objectif général est de soutenir ces personnes dans la pratique d'une activité bénévole au cœur de la cité.

Les objectifs spécifiques :

- Accompagner et soutenir un groupe d'usagers souhaitant pratiquer une activité bénévole,
- Mettre en relation les compétences des usagers avec les besoins de bénévolat des partenaires locaux,
- Déstigmatiser la maladie psychique.

C. Description du dispositif

a) Critères d'inclusion

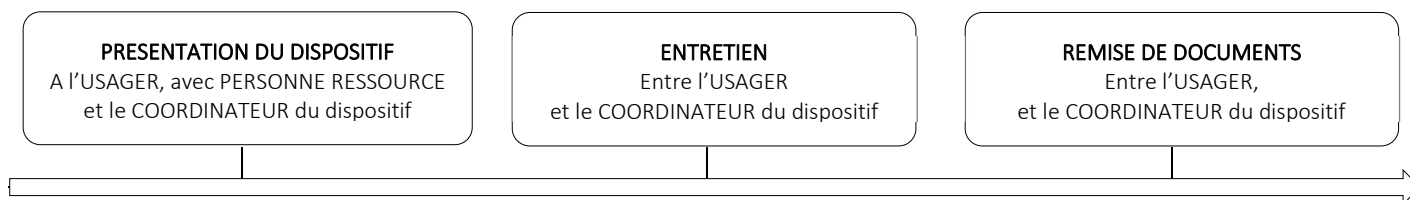
La personne voulant s'engager sur Bénévoles Intérim' doit respecter certains critères :

- Être accompagné par un service de l'association Espoir 54 lors de l'entrée sur le dispositif.
- Être stabilisé (définition d'Espoir 54 : pouvoir vivre dans un groupe, ne pas se mettre en danger et ne pas mettre en danger les autres) et avoir une bonne connaissance de ses troubles.
- Avoir une personne ressource au sein de la MAPH-Psy. La personne ressource peut-être un professionnel de l'association Espoir 54 ou du GEM Parasol' avec qui l'utilisateur a un lien et qui pourra aider à la construction du projet de bénévolat.
- Être en capacité d'accepter ou refuser une mission de bénévolat en fonction de son état de santé et respecter ses engagements.

b) Parcours d'entrée dans le dispositif

Lorsqu'un besoin ou une envie d'utilité sociale est détecté dans le parcours d'accompagnement d'un usager par son référent, ce dernier en fait part au coordinateur de Bénévoles Intérim'.

S'en suit une série d'entretien schématisée ci-dessous :



Suite à ces rencontres, le nouveau bénévole entre dans une période d'essai.

Ce temps consiste pour la personne à participer dans un premier temps à des missions qui ont lieu en groupe et au sein des locaux d'Espoir 54.

Cette phase permet au coordinateur d'évaluer la capacité de l'usager à évoluer dans un groupe afin de ne pas le mettre en difficulté lors de missions avec des bénévoles extérieurs et/ou auprès de partenaires.

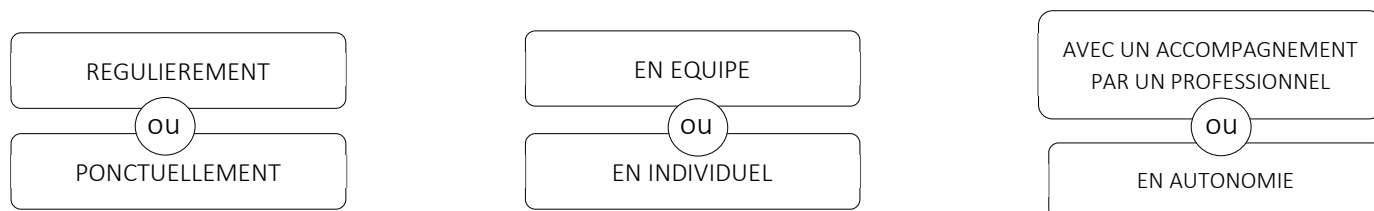
c) Mise en pratique

Lorsqu'un partenaire a besoin de bénévoles, il contacte le coordinateur en spécifiant par mail ou par téléphone sa demande. Le coordinateur constitue alors un groupe de volontaires pouvant répondre efficacement à la demande et l'accompagne sur le terrain si besoin.

A l'inverse le coordinateur, accompagné d'un représentant des usagers, peut contacter de nouveaux partenaires quand il a identifié de nouvelles compétences au sein de l'équipe de bénévoles. En effet, le réseau se développe en fonction des capacités et centres d'intérêts des usagers.

Le sentiment d'utilité sociale est d'autant plus marqué que les actions réalisées sont réellement utiles à la société et font preuve d'un acte citoyen. Le dispositif « Bénévoles Intérim' » répond à un réel besoin en bénévoles.

Une action bénévole peut être effectuée :



Les organismes partenaires peuvent être toute structure ayant un besoin de bénévoles tels que :

- Associations loi 1901,
- Centres sociaux,
- EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture),
- SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif).
- Etc.

d) Outils utilisés

Lors des premiers entretiens avec le nouveau bénéficiaire, certains **documents** lui sont remis :

- Le Projet de bénévolat,
- La charte de bénévolat,
- Le tableau récapitulatif des activités existantes.

A la suite de la période d'essai :

- La convention d'engagement réciproque.

Tous les bénévoles sont amenés à participer à une **réunion mensuelle** durant laquelle un **planning prévisionnel** est distribué à chaque participant. Ce temps permet au coordinateur de faire circuler les informations essentielles du dispositif mais aussi aux bénévoles de s'inscrire sur les missions qui les intéressent et de faire part de leurs envies ou questionnements.

Un **compte-rendu** est rédigé systématiquement.

Enfin, un **entretien annuel** entre le coordinateur et l'utilisateur a lieu pour faire le point sur son investissement au sein du dispositif. Ce temps d'évaluation permet d'évaluer la pertinence de cet outil dans le cadre de son accompagnement par Espoir 54.